



# Compte-rendu de la commission Santé, Sécurité et Conditions de Travail (CSSCT)

Réunion du 23 mai 2024  
Compte-rendu présenté au CSE du 19 juin

**Présents pour la direction :** Rafaèle Bourcier (présidente de la CSSCT- directeur de la prévention des risques professionnels au Réseau France 3), Vanessa Fixot-Lucas (DRH du Réseau France 3) Nathalie Dené (adjoindte de la DRH en charge de la ligne managériale et de la QVT dans le Réseau France 3),

**Présents pour les élus du personnel :** Pierre-Olivier Casabianca (journaliste) Karine Cévaër (rapporteure de la CSSCT - journaliste), Rabéa Chakir-Trébosc (documentaliste), Bruno Espalieu (journaliste), Laurence Romet (scripte), Olivier Mélinand (OPS), Jean-Manuel Bertrand (journaliste).

***Préambule :** En raison de l'actualité de cette fin mai, un liminaire a été lu pour clamer notre inquiétude au sujet de la santé des collectifs de travail face à la mise en œuvre d'une holding puis d'une fusion entre les entreprises audiovisuelles du service public*

## 1/ Propositions de quelques règles de fonctionnement pour la CSSCT

La CSSCT est désormais présidée par le directeur de la prévention des risques professionnels ; au vu des nombreuses problématiques « santé » révélées ces dernières années par la quarantaine de procédures de Risque Grave et autres alertes dans le Réseau, la nouvelle DRH de France Télévisions a décidé de créer ce poste afin d'aider les Directeurs et RRH à assurer la sécurité et la santé des salariés comme le prévoit la loi.

Le directeur souhaiterait mettre en place **des visites de contrôle de sites**, comme prévu également dans la réglementation. Les RP et la CSSCT seront invités à s'y joindre.

Certaines demandes anciennes et récurrentes de la CSSCT sont enfin acceptées, comme un suivi bien plus précis et régulier des antennes. L'un des objectifs est de traiter les situations que les représentants de proximité n'arrivent pas à régler avec leur direction régionale.

Par ailleurs, la demande vaine depuis 6 ans d'une formation commune élus/direction sur les droits et les devoirs de chacun semble enfin avancer. Jusqu'à présent cette demande avait été dévoyée par la direction du dialogue social : **ce stage était du coup surtout destiné à évoquer les devoirs des élus et non ceux de la direction.**

Aujourd'hui, le directeur du Réseau suggère de commencer par enseigner aux deux parties la méthode de l'enquête post accident du travail. La CSSCT approuve le sujet cependant, le formateur fait partie de la direction et les élus de la CSSCT ne seront pas là pour vérifier si les règles de l'art sont bien respectées. Un formateur externe et agréé aurait été plus adapté selon nous.

Les élus émettent d'autres propositions de fonctionnement :

- **Retroplanning sur l'année pour les dates et les exercices obligatoires, avec communication aux médecins coordinateurs**
- **Élaboration conjointe d'un vadémécum sur le DGI**
- **Élaboration conjointe d'un modèle de livret d'accueil**
- **Une meilleure circulation de l'information concernant les problèmes et actions relatifs à la santé des salariés**
- **Suivi des actions correctives suite aux Risques Graves à travers un tableau partagé**
- **Des documents adéquats et une liste précise des invités fournis à l'avance (ça fait juste 6 ans qu'on la demande...)**

La direction prend note.

## **2/ Bilan des rapports des médecins du travail (Réseau/Fabrique)**

*Invitées : Dr Samia Chena et Lakshmy Chastang (médecins coordinateurs de France Télévisions). Le Dr Christine De Laulanie est excusée.*

A la lecture des rapports, dont la plupart n'ont pas encore été présentés en IP, à notre grand dam, nous regrettons une baisse notable et constante des observations.

Ces absences de commentaires sont d'autant plus fâcheuses que les médecins participent rarement aux instances de proximité ; certains ne viennent même pas pour présenter leur bilan. Fort heureusement, grâce aux médecins coordinateurs de FTV qui essaient chaque année de les joindre, nous obtenons plus d'informations.

En cause, dans ce manque de communication, sans doute le manque de temps pour ces spécialistes de plus en plus débordés, mais aussi des invitations trop rares ; selon les accords d'entreprise, seule la direction peut les convier aux IP, une aberration !

En revanche, les médecins viennent pratiquement à chaque EVL (équipe de veille locale) où là, ils sont bel et bien conviés par les RRH qui dirigent entièrement ces réunions et décident de leurs règles. Si certaines se passent bien, d'autres restent opaques ; par exemple, le secrétaire de l'instance de proximité de Grenoble, n'a jamais été informé d'une alerte du médecin du travail émise en EVL lors des éditions Ici ; cela n'aurait pas été le cas en IP.

Par ailleurs plusieurs médecins se plaignent de ne pas être invités en instance de proximité ou en CSSCT. Idem au Siège où les médecins salariés sont bien plus rarement invités en IP qu'en EVL. **Serait-ce parce que les sujets qui y sont abordés sont plus gênants pour la direction ?** Cela nous paraît évident.

La loi confie un large panel de missions aux médecins du travail, notamment sur la prévention des risques. A France Télévisions, externes ou internes, ~~is~~ les médecins semblent hélas bien plus souvent sollicités pour éteindre les feux (ou les incendies) que pour les éviter.

Cette tendance transparait également dans le nombre beaucoup plus important des visites médicales non périodiques par rapport aux visites périodiques. Les médecins de FTV soulignent que la visite périodique permet pourtant de faire de la prévention primaire (éviter les risques) tandis que la visite non-périodique répond bien souvent à une demande plus urgente pour un problème déjà établi.

Par ailleurs, à la lecture du commentaire du médecin de Toulouse, on peut également remarquer que les chefs de service regrettent certains aménagements car ils ne savent pas les expliquer aux autres salariés sur qui le travail retombe. Les élus sont stupéfaits : voilà encore des managers qui ne connaissent ni la loi ni leur rôle ; représentants de l'employeur, c'est à eux de faire en sorte que personne ne puisse pâtir d'une situation de travail. Si c'est pour eux impossible faute de moyens, ils doivent alors alerter par écrit leurs supérieurs.

L'un des médecins présents indique que la préconisation d'aménagements pour des mères isolées ou des salariés aidants ne sont pas des actes de complaisance car ces situations peuvent engendrer à terme des épuisements sévères. Elle souhaiterait que l'entreprise soit plus attentive à ces sujets.

Autres leviers qui permettent de mieux prévenir les risques professionnels, les visites de contrôle règlementaires des sites ou services ; les médecins du Siège souhaiteraient y être invités. **Il serait sans doute judicieux de convier à ces visites dans le Réseau les médecins du travail locaux.**

Pour ce qui est des rares observations dans les rapports, elles ont le plus souvent trait aux risques psycho-sociaux, comme d'habitude désormais, puis aux troubles musculosquelettiques, par ailleurs souvent liés aux RPS.

Les médecins les plus explicites sur le sujet sont ceux de Bordeaux, Toulouse, Lyon, Grenoble et surtout ceux de Strasbourg et d'IDF. Les élus tiennent d'ailleurs à saluer ces deux derniers rapports particulièrement détaillés. Qu'il s'agisse de l'antenne ou de la

fabrique, la liste des RPS à Strasbourg s'avère très inquiétante. Quant au Dr De Laulanie, elle utilise un questionnaire (Karasek) qui permet une analyse exhaustive de l'état de santé de ce collectif marqué par les projets Tempo et Campus.

Empêchement à la qualité, forte pression temporelle, surcharge de travail, déséquilibre vie personnelle / vie professionnelle, manque de reconnaissance, manque de personnel, tensions, conflits, etc. font partie des principaux facteurs de risques évoqués. Parmi les troubles, sont cités entre autres l'anxiété, les addictions, les troubles du sommeil, la dépression ou le burn-out.

Les médecins du travail présents précisent que les salariés peuvent avoir accès à leur dossiers médicaux.

Par ailleurs, afin de vérifier qu'aucun salarié CDI ou CDD ne passe à travers les mailles du filet, nous souhaiterions un tableau récapitulatif des dernières visites médicales par salarié. Nous savons que certains ont largement dépassé le délai légal qui est de 5 ans, il faudrait pouvoir les repérer par région. **Les élus préconisent également que les médecins du travail soient systématiquement invités aux IP avec l'envoi d'un planning des réunions sur l'année et l'ODJ lorsqu'il est prêt.** A lui de voir s'il peut y participer ou non.

### **3/ Fonctionnement des assurances de l'entreprise concernant les accidents du travail**

Ce point fait suite à un précédent échange avec la direction du réseau sur la situation d'un JRI de Dax ayant vécu un accident du travail grave entraînant des frais pour ses soins dont plusieurs sont restés à sa charge. Les élus n'ont eu de cesse d'interroger les interlocuteurs présents sur le contenu des assurances France Télévisions en cas d'accident de travail grave en tentant de comprendre comment, en pareille circonstance, le reste à charge ne peut être comblé par l'assureur HDI (nom de l'assureur).

Deux membres de la direction centrale en charge de ces questions sont absents depuis plusieurs mois, aussi un document synthétique intitulé « Synthèse des couverture santé, prévoyance et assurances » nous a été remis. Il renvoie tour à tour à la complémentaire santé au régime de prévoyance et aux fameuses assurances complémentaires avec de nombreux hyperliens présents via Monkiosque.

Le contrat individuel HDI est précisément celui-ci qui interroge les élus sur l'ensemble des conditions qu'il contient afin de faire valoir ses droits à une prise en charge descente des frais supportés quand on est victime d'un AT. Non content d'être immobilisé et de lutter tous les jours pour réparer des lésions causées par l'AT, le salarié doit en plus batailler avec les méandres administratifs imposés par un contrat qui ne cesse de nous interroger sur les exceptions qu'il semble contenir.

Faute d'expert présent, la direction s'appuie sur le document remis aux élus et précise que la directrice du dialogue social, Mme Mishrahi-Bernard, aurait fait une demande

« exceptionnelle » pour ce JRI auprès de l'assureur HDI et obtenu 90€, alors que le salarié comptabilise plus de 900€ de reste à charge.

A ce stade, personne n'est en mesure de nous dire si France Télévisions pourrait rembourser l'ensemble de ces frais non couverts par l'ensemble des prestataires. Nous demandons qu'elles le soient. Qui plus est, la direction invite chaque salarié victime d'un AT à saisir son assureur privé. Dans l'avant dernière phrase du document remis aux élus, il est stipulé « *Enfin, il est rappelé que nous engageons tous les salariés victimes d'un accident corporel d'établir une déclaration auprès de ses assurances contractées à titre privé.* »

En l'espèce nos interrogations demeurent et nous laissent toujours penser que cette assurance HDI contractée par FTV ne couvre qu'insuffisamment nos situations potentielles d'accident de travail. Comment est-il possible que FTV ne puisse garantir à chaque salarié victime d'un AT grave, une prise en charge totale des frais générés ? Et pendant ce temps, on se demande qui instruit le dossier du salarié de Dax et quels engagements la direction du réseau est-elle prête à prendre ? **Nous souhaitons des réponses dans les CSE ou CSSCT à venir.**

#### **4/ Avis du CSE sur le Bilan Social du Réseau France 3 : suivi des actions prévues par la direction**

**Non fait faute de temps**

#### **5/ Prévention du pool des équipes légères de la Fabrique transférée dans le Réseau**

*Invitées : Marie-Laurence Ferracci (chef de projet- Fabrique)*

Pour rappel, la direction va procéder à un transfert de 18 salariés de la Fabrique vers le Réseau. Il s'agit de plusieurs techniciens des équipes légères et de certaines fonctions support. Ces personnes ont été désignées par la direction et peuvent souffrir de cette rupture de contrat moral. C'est pourquoi, la CSSCT est chargée de les suivre et avant tout de travailler avec la direction sur la mise en place d'outils de préventions.

Ces salariés répartis actuellement sur 5 sites vont rester sur leur lieu de travail mais seront officiellement réunies sur un pool situé à l'antenne de Rennes. De quel(s) médecin(s) vont-ils dépendre ? de quel(s) DUERP ? comment les repérer dans les divers bilans ?... Ces questions sont pour l'instant sans réponse précise. C'est pourquoi une réunion de travail doit être organisée entre CSSCT et équipe projet. Les élus pensaient commencer ce travail aujourd'hui, mais la direction la prévoit plus tard, le 2 juillet. Nous espérons que nous aurons les documents nécessaires qui là sont inexistantes.

En attendant, nous demandons que les représentants de proximité puissent rencontrer les salariés qui seront exceptionnellement réunis à Rennes le 11 juin pour voir la direction régionale de Bretagne dont ils vont dépendre ainsi que l'équipe projet. La demande est acceptée par la direction. (NDLR : nous apprendrons plus tard que cet engagement n'a pas été tenu, et le courrier de la rapporteure demandant une explication est resté sans réponse).

## **6/ DUERP : améliorations proposées par les élus et acceptées par la DSQVT, et présentation des nouvelles lignes génériques**

**Non fait faute de temps**

## **7/ Échanges sur les enquêtes paritaires en cours**

*Prévus avec l'invitation des enquêteurs élus/direction*

**AMIENS** : le binôme des enquêteurs n'est pas invité malgré notre demande. Une enquête est en cours suite à la déclaration d'accident du travail d'un journaliste, mais le binôme est en désaccord sur la méthode. C'est pourquoi le directeur de la prévention a préféré ne pas les convier. Dommage, la CSSCT est un lieu où il est intéressant de partager les problèmes avec les équipes locales pour y voir plus clair et éviter la désinformation. Néanmoins, la direction souhaite d'abord régler le désaccord avec eux, peut-être parce que l'élu enquêteur voulait recueillir et inscrire dans le rapport d'enquête les témoignages indirects, ce que refusait à tort le représentant de la direction.

**CAEN-ROUEN** : Une enquête pour atteinte aux droits des personnes au service communication est terminée mais les enquêteurs n'étaient pas disponibles. Le point est reporté.

**LIMOGES** : invité : *Samuel Bignon (DRH de France 3 Nouvelle Aquitaine, co-enquêteur avec Bruno Espalieu)*

Une enquête pour atteinte aux droits des personnes a commencé mais le représentant de la direction dit avoir manqué de temps, l'enquête a pris quelques semaines de retard et devrait bientôt reprendre.

**NANCY (Fabrique)** invités : *Laurent Maas (élu CSE), Sarah Faggion (RRH Fabrique)*

Cette enquête fait suite à un accident de travail d'un technicien de la Fabrique à la fin de l'année 2023. Témoin absent, manque de temps, manque d'expérience pour l'enquêtrice de la direction, mais aussi manque de crédits d'heure dédiés à l'analyse pour l'élu, autant d'éléments qui ont retardé le travail ; il n'est donc pas encore terminé.

**NANCY (Réseau)** invitées : *Angélique Sergent et Catherine Reggianini (représentantes de proximité), Betty Claudel (cadre IMG-APS)*

L'enquête après l'accident du travail d'un journaliste a débuté au printemps 2023. Un an plus tard, l'enquête n'est pas finie, en grande partie parce que la direction n'a pas

remplacé l'une de ses représentantes à la commission d'enquête, en arrêt maladie depuis des mois. Heureusement, les autres enquêtrices qui se sont particulièrement investies avec l'aide de la Carsat ont tenu à continuer le travail. Seulement voilà, un tel délai pour une enquête est contre-productif et ne permet pas de prévenir correctement les risques.

Vu l'augmentation des AT, la DSQVT encourage les équipes locales à réaliser des enquêtes pour en comprendre les causes et améliorer la prévention, ce que la CSSCT préconise depuis longtemps. L'employeur doit tout mettre en œuvre pour que ces enquêtes soient faites dans les meilleurs délais. **Au vu de ces exemples, force est de constater que de gros efforts restent à faire pour permettre aux enquêteurs de travailler correctement et sereinement.**

## **8/ Tour des régions : remontée des problèmes**

**Suivi du plan d'action suite à un AT grave d'un JRI à Dax** (*Samuel Bignon, DRH de Nouvelle Aquitaine, Jérôme Bourdy, responsable IMG & APS, co-enquêteur*)

Pour traiter ce point nous n'avons pas reçu le plan d'action et déplorons que Sabrina Corriéri, co-enquêtrice et RP n'ait pas été invitée. Les premières questions des élus seront relatives à la situation financière de la victime de l'AT et de ses difficultés à se faire rembourser son reste à charge conséquent (*cf point ci-dessus sur les assurances*).

Concernant le suivi du plan d'action, le DRH précise qu'une réunion est prévue avec l'Université France télévisions pour mettre en place une formation sur les risques quotidiens rencontrés en reportage à destination des salariés. Des contacts ont également été pris avec un responsable formation des pompiers pour voir comment l'expérience de cette profession pourrait éventuellement bénéficier aux journalistes.

Deux journées d'observation sur le terrain ont également été menées par l'agent de prévention sécurité et la RP co-enquêtrice de l'AT du JRI de Dax, afin d'élargir les préconisations et les mesures de prévention. Le document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP) a aussi été amendé pour tenir compte des risques rencontrés sur le terrain par les salariés en reportage.

Des affiches, dont nous n'avons pas été destinataires, appelant à la vigilance des équipes de reportage, ont été réalisées, nous explique l'APS et sont présentes dans les véhicules ou sur les placards des JRI. Reste à vérifier que les messages diffusés et les fiches réalisées soient bien intégrées par les équipes concernées et par les adjoints. Au moment de nos échanges cette suite restait à écrire.

**Accident du travail et démissions de plusieurs RP de Clermont-Ferrand** : les élus de la CSSCT ont demandé la mise en place d'une enquête ; par souci d'objectivité la CSSCT a diligenté 2 de ses élus de syndicats différents des RP victimes d'AT. Mais la direction avait demandé à la DRH de la région de participer à l'enquête. Après discussion au sein de l'instance, le directeur de la prévention a accepté de modifier sa délégation.

**Accident du travail de la RRH de France 3 PACA** : les préconisations suite au Risque Grave ne sont que très partiellement mises en place et selon l'élu local, elles sont déployées à « reculons » par la direction. Les relations restent très tendues entre une partie des délégués syndicaux et la direction régionale. C'est dans ce contexte que des échanges oraux se sont mal passés et que la DRH a déclaré un AT. Le directeur de la prévention des risques devrait s'y déplacer prochainement nous dit-il. Une CSSCT extraordinaire sera en partie consacrée le 2 juillet à cette antenne qui déplore d'autres AT et des plaintes pour discrimination.